



## **Assemblée communale ordinaire du mardi 10 mai 2022 20h au Restaurant de la Couronne**

**Présidence** : Monsieur Nicolas Hassler, Syndic

**Membres présents** : 55 citoyens et citoyennes ainsi que 1 non citoyenne

Monsieur Nicolas Hassler, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement des comptes. Au nom des autorités communales, Monsieur le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Après nomination des personnes suivantes en tant que scrutateurs, le bureau de l'assemblée est valablement constitué :

1<sup>ère</sup> table : Madame Christine Pillet

2<sup>ème</sup> table ainsi que celle du Conseil communal : Monsieur Lucien Menoud

Monsieur le Syndic informe la population que l'assemblée est enregistrée, demande à la Secrétaire communale, Madame Prescilia Genoud, de tenir le procès-verbal des délibérations et à la population d'annoncer son nom et prénom lors des interventions, ceci dans le but de faciliter la prise du procès-verbal.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyennes de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant les cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs.

Pour rappel, selon la LCo (Loi sur les communes), l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsque la demande est faite avant chaque vote et admise par le cinquième des membres présents (art. 18 LCo).

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué par tout-ménage officiel, par avis aux quatre piliers publics de la commune ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle N° 14 du 8 avril 2022*.

Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal ainsi que sur le site internet [www.sales.ch](http://www.sales.ch). Le rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Gefid Conseils SA et les comptes détaillés figuraient également sur le site internet de la commune. Monsieur le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ; rien n'est formulé.

### **Ordre du jour**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2021

*(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)*

2. Comptes communaux 2021

2.1 comptes de fonctionnement

2.2 comptes d'investissement

2.3 rapport de la commission financière

2.4 vote

3. Investissement complémentaire 2022 : réfection de la Route du Rontet

3.1 présentation

3.2 rapport de la commission financière

3.3 vote



4. Renouvellement de l'organe de révision pour la période 2022-2024
5. Nomination d'un membre supplémentaire à la commission financière
6. Nomination d'un remplaçant, à la suite d'un départ, à la commission de l'aménagement du territoire et énergie
7. Présentation et adoption des statuts de la nouvelle association de communes Secours Sud fribourgeois
8. Présentation et adoption des nouveaux statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère RSSG
9. Divers

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée, le procès-verbal de la dernière réunion ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. Le principal point traité concernait le budget 2022 ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*.

### Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, à raison de 55 oui. Monsieur Thierry Gendre, Boursier communal, est remercié pour la rédaction de ce dernier.

## 2. Comptes communaux 2021

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2021

Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux cités ci-dessous. Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et le détail figurait sur le site internet de la commune.

### 0. Administration

**Charges CHF 810'431.85**

**Produits CHF 317'704.65**

01. Assemblées, conseil communal et commissions : CHF 71'601.— soit CHF 15'601.— de plus qu'au budget, dus à l'augmentation du tarif ainsi qu'aux heures de vacations. Les tarifs en vigueur pour la période législative 2021-2026 sont de CHF 100.—/séance pour les jetons de présence et de CHF 40.—/heure pour les vacations. Il est également mis en évidence des frais supplémentaires de CHF 2'740.— en raison des élections du Conseil d'Etat.

02. Administration générale : Le coût de l'administration générale est de CHF 404'852.—, soit une augmentation de 12.8% par rapport à l'année précédente, due aux frais informatiques liés au module comptable MCH2, au dossier juridique en cours pour les parchets, à l'augmentation de la cotisation à l'Association des communes fribourgeoises (ACF), à l'achat de tablettes et remplacement des chaises pour la salle du Conseil communal ainsi qu'à la prise en compte des heures supplémentaires de notre service de conciergerie.

### 1. Ordre public

**Charges CHF 97'558.32**

**Produits CHF 43'119.32**

10. Protection juridique : La participation au Service des curatelles a été moins élevée que budgétée.

14. Police du feu : Nouvel exercice du CSPI avec des comptes équilibrés.

15. Militaire : Participation au stand de tir, soit CHF 5.—/habitant.

16. Protection civile : En charges, le versement à la PC intercommunale et en produits, la location de l'abri PC de Romanens.



17. Protection de la population : L'ORCO (Organe communal de conduite en cas de catastrophe) de la Sionge étant en stand-by, les frais se sont bornés uniquement à la maintenance des radios et en produits les participations des autres communes, la commune de Sâles étant la commune siège.

## **2. Enseignement et formation**

**Charges CHF 1'847'949.89**

**Produits CHF 192'731.15**

De manière générale, il s'agit de prestations liées, c'est-à-dire que le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.

20. École enfantine : Participation aux dépenses cantonales (charges liées).

21. Cycle scolaire obligatoire : Participation aux dépenses cantonales (charges liées) pour CHF 924'456.—. Dépenses du cercle scolaire CHF 315'316.— dont 62.1% à la charge de la commune de Sâles, soit CHF 195'887.— selon la clé de répartition intercommunale (50% la population légale – 50% le nombre d'élève).

Les frais de transports scolaires sont la charge la plus importante pour le cercle scolaire, à hauteur de CHF 246'306.45. La part de Sâles est de CHF 152'952.—.

Les activités scolaires ont été limitées et la participation du canton au matériel scolaire a été augmentée en raison du COVID-19.

Le solde de ce compte étant la participation de la commune à l'accueil extrascolaire à hauteur de CHF 24'327.30.

22. Écoles spécialisées : Contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

23. Formation professionnelle : Participation aux dépenses cantonales (charges liées) CHF 23'904.— et bourses scolaires communales CHF 7'200.—.

29. Administration et bâtiments scolaires : En charges, les frais de mobilier scolaire, maintenance informatique, conciergerie, charges de chauffage, entretien et amortissements des bâtiments scolaires. Les produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

La répartition des frais du chapitre scolaire : 76% pour le cycle obligatoire, 7% l'école enfantine, 2% la formation professionnelle obligatoire et 15% les écoles spécialisées.

Comme déjà évoqué lors de la dernière assemblée sur les comptes 2020, un graphique porté à l'écran représente l'évolution du coût des transports scolaires : de 2015 à 2016, les frais de transports scolaires étaient centralisés par le canton pour toutes les communes. Une participation était demandée à chaque commune sous la forme de charges liées. À partir de 2017, la commune a pris en charge les transports de la Sionge, en raison du caractère dangereux de la route. À la suite de la nouvelle loi scolaire, les frais de transports sont intégralement pris en charge par la commune et ce à partir de juillet 2018. En 2019, les frais sont répartis entre l'ancien cercle scolaire et le nouveau cercle scolaire. La participation de la commune de Vulruz est de CHF 37'135.— pour un total de CHF 212'611.—. L'année 2020 est le premier exercice complet. En 2021, les coûts des transports scolaires s'élèvent à CHF 246'306.45, dont un montant de CHF 152'952.90 à la charge de la commune de Sâles, soit une charge supplémentaire de CHF 127'453.— par rapport à 2015.

## **3. Culte, culture et loisirs**

**Charges CHF 381'610.67**

**Produits CHF 37'780.75**

30. Culture : Participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune (stable) et dons aux sociétés.

34. Sport, piscine, centre sportif : Conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien, intérêts de l'emprunt pour la construction de la salle polyvalente. En 2020, des frais d'entretien des terrains de foot étaient en diminution par rapport au budget. Cela avait donc incité le Conseil communal à diminuer le montant prévu au budget 2021. Malheureusement, l'année dernière, des frais supplémentaires ont été constatés en raison de la fusariose (maladie du gazon). Des frais supplémentaires en raison du changement des pompes EU/EC pour un montant de CHF 8'100.—, celles-ci ayant dû être remplacées et des coûts d'entretien supplémentaires pour le matériel de gym pour CHF 4'200.—, des locations en baisse en raison du COVID pour CHF 7'300.— sont les principales raisons du dépassement du budget. En produit, la participation du FC la Sionge à hauteur de CHF 16'000.—, les locations et les retenues sociales.

35. Autres loisirs : Bibliothèque Matulu pour CHF 3'000.— (la commune de Vulruz participe à raison de 50%), passeport-vacances CHF 1'225.—, et régionalisation des sports pour CHF 17'602.—.



#### 4. Santé

**Charges CHF 537'820.65**

**Produits CHF 4'088.90**

Le compte santé est essentiellement constitué de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. Hôpitaux : Il s'agit de la part aux frais d'ambulances du district.

41. Homes médicalisés : Contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres homes essentiellement dans le district).

44. Soins ambulatoires : Soins à domicile, indemnités forfaitaires et puériculture (uniquement charges liées).

46. Service médical des écoles : Service dentaire scolaire (entièrement remboursé) et subventions aux soins dentaires, selon règlement communal, pour CHF 398.—.

La répartition des charges de ce chapitre est présentée à l'écran sous forme de graphique. Ce chapitre présente une progression constante, en hausse depuis 2001. Situation des frais relatifs aux homes médicalisés : ce poste va fortement augmenter ces prochaines années avec l'adoption du projet « EMS - Horizon 2030 » où 140 millions devraient être investis.

#### 5. Affaires sociales

**Charges CHF 685'036.75**

**Produits CHF 1'664.75**

54. Accueil de la petite enfance : Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles aux nombres d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil. En raison du Covid, les charges sont inférieures au budget, les parents ayant eu moins recours à ce genre de services.

55. Invalidité : Charges liées cantonales.

57. Homes : Déficit du Foyer St-Joseph : CHF 27'958.— de prise en charge par la commune en 2021 alors que le budget prévoyait une prise en charge de CHF 50'931.—.

58. Assistance : Charges liées cantonales, concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 192'919.— et le Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 24'684.—.

#### 6. Transports et communications

**Charges CHF 491'724.18**

**Produits CHF 4'445.85**

62. Routes communales et génie civil : Les frais liés au déneigement se montent à CHF 79'870.— alors que le budget prévoyait un montant de CHF 50'000.—. Les comptes 2022 enregistraient des charges de déneigement à hauteur de CHF 32'232.—. Les amortissements obligatoires représentent CHF 161'952.— en constante augmentation, en raison des investissements effectués ces dernières années. Les autres charges sont les frais d'entretien d'éclairage public, salaire et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

65. Trafic régional : Charges liées pour la part aux dépenses cantonales pour les transports publics, moins élevées que budgétés.

#### 7. Environnement

**Charges CHF 795'012**

**Produits CHF 682'615**

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

70. Approvisionnement en eau : Achat et vente d'eau, entretien du réseau et des compteurs.

71. Protection des eaux : En charges les frais de l'AIMPGPS (station d'épuration), l'entretien du réseau d'épuration. En produits les taxes d'épuration.

72. Ordures ménagères : L'augmentation de la taxe poubelle de 2016 ne suffit plus pour conserver un équilibre des charges et des produits puisque le taux de couverture est de 79.71%.

75. Correction des eaux, endiguements : Le projet d'endiguement intercommunal de la Sionge n'a pas progressé comme espéré, une solution devra être trouvée avec les propriétaires fonciers.

79. Aménagement du territoire : La cotisation à l'ARG (Association régionale de la Gruyère) pour CHF 28'402.—. En produits, les émoluments communaux perçus.



## 8. Economie

**Charges CHF 24'891.92**

**Produits CHF 31'841.46**

81. Forêts : La part au bénéfice 2021 du Triage forestier est meilleure que planifiée, avec un montant de CHF 20'840.76.

83. Tourisme : Correspond à la cotisation à La Gruyère Tourisme.

84. Scierie : Diminution par deux des locations de la salle en raison du Covid, par rapport à 2019.

## 9. Finances et impôts

**Charges CHF 565'626.44**

**Produits CHF 4'736'622.04**

90. Impôts :

Personnes physiques : CHF 2'868'697.— (CHF 3'116'441.— en 2020 et CHF 3'076'676.— en 2019).

Impôts sur les véhicules : CHF 113'248.—.

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. Péréquation : Recettes liées à la péréquation intercommunale, conforme au budget.

94. et 95. Gérance fortunes et dettes : Produits en baisse selon les explications données, en raison du Covid-19 et de la vacance dans les appartements.

La composition et la répartition des impôts sont présentées à l'écran sous forme de graphiques et en pourcentages.

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2021 bouclent avec un déficit de CHF 186'229.12.

Détail de la répartition des amortissements extraordinaires et des attributions aux réserves :

Résultat 2021 - CHF 186'229.12

Attribution aux réserves CHF 0.—

Résultat comptable 2021 - CHF 186'229.12

## Rapport de la commission financière

Sur la base du rapport établi par l'organe de révision Gefid Conseils SA, la commission financière a passé en revue les comptes de résultat 2021 de la commune de Sâles. Les charges liées sont continuellement en hausse et de nouvelles charges liées feront leur apparitions (Centre sportif en Gruyère – La Tour de Trême, etc.). Il est également judicieux de maintenir le patrimoine communal afin de le préserver. À la suite aux modifications législatives ainsi qu'aux effets liés au COVID-19, les revenus des impôts de personnes physiques et morales sont en diminution constantes. L'exercice 2021 se solde par une perte de CHF 186'229.21, malgré des rentrées exceptionnelles sur les impôts des personnes morales (solde/rattrapage de 2019) pour CHF 120'500.—. La commission financière remercie Messieurs Gendre, Boursier communal et Hassler, Syndic et Responsable des finances pour leur compétence et leurs réponses claires et précises.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes de résultat 2021 de la commune de Sâles.

## Ouverture à la discussion

**Monsieur Jean-José Ruffieux** demande la différence entre les actifs et passifs transitoires d'impôts.

**Monsieur Thierry Gendre** informe qu'au niveau des impôts, une méthode de calcul se basant sur les impôts 2020 déjà encaissés en 2021 et sur une évaluation des impôts restant à encaisser sur la base des années précédentes, est mise en place depuis toujours et que cette dernière est validée par la fiduciaire.

## Vote

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2021 de la commune ?

À savoir que les membres du Conseil communal s'abstiennent lors du vote sur les comptes.

Approbation : 47

Opposition : 0

Abstention : 1

## COMPTES D'INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux cités ci-dessous. Ces comptes étaient également à disposition à



l'administration communale durant les heures d'ouverture et le détail figurait sur le site internet communal.

### **1. Ordre public**

14. Police du feu : Achat du nouvel équipement du CSPI de la Sionge. Cet investissement a été financé par le prélèvement dans les réserves.

### **2. Enseignement et formation**

29. Administration scolaire : Crédit d'investissement de l'assainissement des citernes et chauffage des bâtiments communaux. Il s'agit d'un reliquat d'un montant voté en 2013. Cela devra être réévalué en fonction de l'évolution de la situation ; la législation ayant évolué depuis ce vote.

### **6. Transports et communications**

62. Routes communales, génie civil : Plan quinquennal – Suite du crédit d'investissement pour l'entretien de nos routes. Les travaux pour le trottoir de Romanens sont terminés mais le Conseil communal est dans l'attente du décompte final afin de boucler cet investissement. Les travaux pour la Route de la Buchille sont également terminés, le budget de CHF 250'000.— a été respecté puisque l'investissement s'est monté à CHF 214'667.60.

### **7. Environnement**

70. Approvisionnement en eau et 71. Protection des eaux : Il s'agit uniquement de taxes de raccordements encaissées.

### **8. Economie**

84. Scierie communale : Les travaux d'assainissement du bâtiment ainsi que cet investissement sont terminés. Le budget a été respecté puisque le montant voté était de CHF 166'000.— et les dépenses se sont élevées à CHF 158'968.55, soit une économie de CHF 7'031.45.

### **9. Finances et Impôts**

94. Gérances fortune et dettes : Un montant de CHF 26'863.50 a été investi pour la rénovation du bâtiment administratif (la Rosaire 31).

### **Total des investissements :**

Les comptes d'investissement 2021 se soldent avec un excédent de produits d'investissement de CHF 18'944.—.

### **Rapport de la commission financière**

Toujours sur la base du rapport établi par l'organe de révision Gefid Conseils SA, la commission financière a passé en revue les comptes d'investissement 2021 de la commune de Sâles. Comme mentionné dans le journal communal, les comptes d'investissement enregistrent les projets votés par l'assemblée et qui vont s'étaler sur plusieurs exercices. Certains investissements se sont terminés en 2021 tels que l'assainissement du bâtiment de la Scierie à Maules, la réfection de la route Impasse de la Buchille ainsi que l'achat d'un nouvel équipement pour le CSPI de la Sionge. Tandis que d'autres étaient toujours en cours au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, à savoir la réfection de diverses routes, l'assainissement des chauffages, la réfection de la route de Romanens (secteur village) et la rénovation du bâtiment administratif (la Rosaire 31). Tous les investissements mentionnés sont conformes aux budgets votés. La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les comptes d'investissement 2021 de la commune de Sâles.

### **Ouverture à la discussion**

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

### **Vote**

Approuvez-vous les comptes d'investissement 2020 de la commune ?

À savoir que les membres du Conseil communal s'abstiennent lors du vote sur les comptes.

Approbation : 48

Opposition : 0

Abstention : 0



### **3. Investissement complémentaire 2022 : Réfection de la Route du Rontet**

#### **Présentation**

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Sébastien Esseiva, Conseiller communal en charge du dicastère des routes, pour cette présentation.

Un plan de situation de la route du Rontet est présenté à l'assemblée, expliquant qu'il convient d'effectuer une réfection uniquement sur le premier tronçon, se situant entre la croisée chez Monsieur Jean-Claude Seydoux et le croisement avec le chemin de l'ancienne école.

De nombreuses fissures et des morceaux de goudron se détachent de cette route : il est donc nécessaire de refaire le tapis sans quoi une dégradation plus importante risquerait d'endommager les fondations, actuellement saines, ce qui amènerait à une réfection plus importante et plus onéreuse.

Le passage caméra des eaux claires et usées a montré que les fondations étaient en bon état. Les travaux prévus touchent donc uniquement la surface de la route, soit environ 170 mètres depuis la route de la Joretta. Un fraisage du tapis, la planie (mise à niveau de la route), la pose de tapis sur 120 mètres, dans les bords, sont prévus. Des pavés longent déjà une partie des bordures, il convient alors de les compléter.

Cette réfection est estimée à CHF 180'000.— TTC (CHF 145'000.— génie civil, CHF 7'500.— de frais administratifs et CHF 14'500.— correspondant au 10% de la partie génie civile, pour divers et imprévus).

Le financement sera fait par un emprunt bancaire : frais financier de 1% pour CHF 1'800.— et un amortissement de 2.5% pour CHF 4'500.—, ce qui donne des frais annuels de CHF 6'300.—.

#### **Rapport de la commission financière**

La commission financière a analysé l'investissement complémentaire soumis au vote de l'assemblée communale. Depuis longtemps, cette route est en mauvais état et est dangereuse pour les usagers. Actuellement, les fondations ne nécessitent aucune réfection, cependant une restauration du tapis est fondamentale. C'est pourquoi, il est primordial de réaliser ces travaux avant une dégradation plus profonde. La commission financière préavis favorablement cet investissement pour 2022.

#### **Ouverture à la discussion**

Aucune question ni remarque de la part de l'assemblée.

#### **Vote**

Acceptez-vous l'investissement complémentaire 2022 pour la réfection de la Route du Rontet et son financement ?

Approbation : 55

Opposition : 0

Abstention : 0

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

### **4. Renouvellement de l'organe de révision 2022-2024**

La durée du mandat de l'organe de révision est de trois ans, il peut être renouvelé une fois pour la même durée. L'organe de révision pour 2019-2021 était la fiduciaire Gefid Conseils SA, à Marly. La commission financière propose de renouveler ce mandat.

#### **Ouverture à la discussion**

Aucune question ni remarque de la part de l'assemblée.

#### **Vote**

Acceptez-vous le renouvellement de l'organe de révision pour la période 2022-2024 ?

Approbation : 55

Opposition : 0

Abstention : 0



## **5. Nomination d'un cinquième membre à la commission financière**

Le Grand conseil a estimé que le nombre de membres minimal des commissions financières (trois personnes) n'était pas suffisant pour les communes et a, dès lors, fixé le minimum à cinq (art. 70 LFCo).

Jusqu'à présent, la commission financière de Sâles fonctionnait avec quatre membres :

Monsieur Stéphane Meyer, Président

Madame Josette Olofsson

Monsieur Jérôme Beaud

Monsieur Walther Pasini

Monsieur Jean-Marc Piguet, ancien Syndic de notre commune, a fait part de son intérêt et en est remercié.

### **Ouverture à la discussion**

Aucune question ni remarque de la part de l'assemblée.

### **Vote**

Acceptez-vous la candidature de Monsieur Jean-Marc Piguet pour la période 2021-2026 ?

Approbation : 54

Opposition : 0

Abstention : 1 (Principe de réserve du candidat)

## **6. Nomination d'un remplaçant, à la suite d'un départ, à la commission du territoire et énergie**

Madame Sylviane Girard ayant déménagé de notre commune, il convient de compléter la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie. Madame Girard est remerciée pour son implication au sein de cette commission depuis de nombreuses années.

Monsieur Frédéric Pasquier a fait part de son intérêt et en est remercié.

### **Ouverture à la discussion**

Aucune question ni remarque de la part de l'assemblée.

### **Vote**

Acceptez-vous la candidature de Monsieur Frédéric Pasquier pour la période 2021-2026 ?

Approbation : 54

Opposition : 0

Abstention : 1 (Principe de réserve du candidat)

## **7. Modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud fribourgeois**

### **Présentation**

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Sébastien Esseiva, Conseiller communal en charge du dicastère du service du feu, pour cette présentation.

Monsieur Sébastien Esseiva rappelle tout d'abord que la finalité de l'ordre du jour est l'approbation des nouveaux statuts de l'association Secours Sud Fribourgeois et informe la population que ce qui est déjà en vigueur ne peut être voté. Il rappelle également que les modifications de statuts étaient disponibles auprès de l'administration communale ainsi que sur le site internet.

Les statuts, objets de la présente séance, sont une reprise des statuts des ambulances Sud Fribourgeois avec des adaptations en vue de l'intégration des pompiers. La nouvelle association, regroupant les feus bleus, s'appellera Secours Sud Fribourgeois.

Afin de mieux comprendre le contexte de cet objet, Monsieur Esseiva explique qu'en 2021, le Grand Conseil adoptait la loi sur la défense incendie et les secours. Le Conseil d'Etat adopte la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel. 2022 est consacré à l'adaptation des bases légales et à la mise en place de la nouvelle organisation (nous sommes à ce stade). En 2023, la loi entrera en vigueur.





Les conséquences principales sont : territoire cantonal réparti en 14 bases de départ, délimité en fonction des risques, le découpage traditionnel politique n'est plus une référence, les trois districts du sud (Gruyère, Glâne et Veveyse) ne forment qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers.

Cela signifie que les pompiers agiront sur un territoire qui n'aura plus aucun lien avec les limites communales/de district, mais bien avec des limites liées aux risques et à la géographie.

Certains CSPI seront transformés en bases de départ, tandis que les pompiers des autres centres seront réaffectés aux nouvelles bases.

Un exemple simplifié de l'organigramme est présenté : un commandant pour le bataillon des trois districts, ce bataillon sera ensuite divisé en quatre compagnies qui auront chacune un commandant de compagnie. Ces compagnies seront-elles-mêmes composées de bases de départ.

Les bases de départ décidées par l'Etat seront :

Gruyère : Bulle, Broc, Charmey, Vaulruz, Grandvillard, Jaun, La Roche et Marsens ;

Glâne : Romont, Villorsonnens et Rue

Veveyse : Châtel-St-Denis, Granges et La Verrerie.

La partie opérationnelle comme l'emplacement des bases de départ, l'effectif minimal de sapeurs-pompiers, les périmètres des associations de communes, etc. sont décidés par la commission cantonale de défense incendie et secours. Les associations de communes décident de la partie organisationnelle uniquement, comme le choix sur l'achat, la location ou la construction de casernes, l'établissement du budget, le montant de la taxe non pompier, etc.

Les principales conséquences des communes sont qu'elles sont rattachées au bat sud fribourgeois, les formations des sapeurs-pompiers actuelles sont dissoutes ou recomposées, tous les moyens (ho, mat) sont intégrés dans le bataillon et la réglementation (obligation de servir et taxe) est identique à toutes les communes.

En résumé, peu de choses changeront pour notre commune car le CSPI de la Sionge deviendra une base de départ.

Les membres de l'association SSF sont les communes des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse.

L'assemblée des délégués est constituée des représentants de chacune des communes membres de l'Association SSF.

Les statuts soumis à l'approbation sont les modifications :

- du but : assumer les obligations qui incombent aux membres de l'ASSF, organiser et mettre en œuvre la gestion de la défense incendie et des secours sur les territoires concernés ;
- des attributions de l'assemblée des délégués : décideront du budget, approuvera les comptes et prendra acte au rapport de gestion, établi par le Comité de Direction (appelé « Nouvelle-structure », pour le moment) ;
- ces derniers fixeront les effectifs du bataillon ainsi que les soldes des sapeurs-pompiers et nommeront le commandant du bataillon, son remplaçant ainsi que les commandants de compagnies, les officiers, les membres de l'état-major et les chefs d'intervention.

Exactement comme aujourd'hui, il y a une obligation de servir pour les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans. Passé cet âge, ils auront toujours la possibilité d'être actif. Les personnes non incorporées doivent payer une taxe. Jusqu'ici, rien ne change avec le règlement actuel (pour information il y a une obligation de servir mais les pompiers n'ont aucune obligation de vous incorporer).



La taxe d'exemption pour les personnes non incorporées est fixée par l'assemblée des délégués à CHF 200.— au maximum par personne (cela ne signifie pas que la taxe sera de CHF 200.—, elle peut être plus faible ; cela dépendra du budget que le comité de direction proposera). Les jeunes de 18 à 20 ans seront exemptés, tout comme certaines personnes à servir et au paiement de la taxe (notamment les personnes au bénéfice d'une rente AI).

Tout ceci est financé par les contributions des communes, les taxes d'exemption, les subventions, les recettes d'exploitation, les dons ou legs ainsi que les produits comme les prestations facturées. Cette association aura les charges d'entretien des véhicules et le renouvellement du matériel. Les véhicules actuels seront rachetés par l'ECAB qui les mettra à disposition.

Pour ce qui concerne les investissements, ils seront répartis entre les communes en fonction de la population légale.

#### **Ouverture à la discussion**

**Monsieur Lucien Menoud** demande si les ambulances seront toujours stationnées à Vulruz.

**Monsieur Sébastien Esseiva** répond que ceci n'est pas encore défini et que trois possibilités de locaux ont été soumises mais en vain ; l'idéal serait, effectivement, de rester à Vulruz.

**Monsieur Jean-José Ruffieux** se questionne sur l'appellation de cette nouvelle association, dite Secours Sud Fribourgeois. Celle-ci étant reprise avec une modification de statuts, elle devient donc « nouvelle ». **Monsieur Charles Bailat** répond qu'une association dissoute, avec un nouveau but, est forcément une nouvelle structure.

#### **Vote**

Acceptez-vous la modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud fribourgeois ?

Approbation : 55

Opposition : 0

Abstention : 0

## **8. Présentation et adoption des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère RSSG**

### **Présentation**

Monsieur le Syndic donne la parole à Madame Isabelle Seydoux, Conseillère communale en charge du dicastère de la santé et du social, pour cette présentation.

Madame Isabelle Seydoux rappelle tout d'abord que les nouveaux statuts du RSSG étaient à disposition à l'administration communale ainsi que sur le site internet.

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les finances communales (LFCo), les communes et associations de communes doivent tenir leur comptabilité selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). C'est chose faite pour notre commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les statuts du RSSG jusqu'à présent en vigueur ont reçu un toilettage général ainsi que des ajouts liés à la mise en place de MCH2.

De plus, une modification majeure a été faite : la limite d'endettement était jusqu'à présent de CHF 80 millions, elle passe dans ces nouveaux statuts à CHF 140 millions. Cette augmentation est nécessaire afin de faire face aux futurs investissements liés au projet « EMS Gruyère, horizon 2030 ». Un des investissements de ce grand projet nous touche particulièrement, c'est la construction du nouvel EMS de la Sionge à Vuadens. Vous avez pu lire quelques informations à ce sujet dans le bulletin communal. De plus amples informations parviendront dans les divers de la présente assemblée.

En premier lieu, le Service des Communes (Scm) et la direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont préavisé favorablement ces statuts. Puis, ils ont été adoptés par les délégués des communes lors de l'assemblée du RSSG du 11 novembre 2021. La dernière étape est l'adoption auprès de l'ensemble des communes de la Gruyère.

Madame Seydoux remercie l'assemblée pour son attention.

### **Ouverture à la discussion**

Aucune question ni remarque de la part de l'assemblée.

#### **Vote**

Acceptez-vous la modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère RSSG

Approbation : 55



Opposition : 0  
Abstention : 0

## 9. Divers

Rappel concernant les divers : conformément à la loi sur les communes, après liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-ci décide, séance tenante ou lors de sa prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions. Dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée pour décision dans le délai d'une année. Cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude. Chaque citoyen actif peut également proposer au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée. Le texte des propositions ou des questions ainsi que les réponses qui leur sont données figurent au procès-verbal. Il s'agit d'un droit et nous vous encourageons à l'utiliser.

### **Projet « EMS Gruyère – Horizon 2030 »**

Le district de la Gruyère travaille depuis quelques années déjà sur un Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. L'organisation doit se faire dans chaque sous-région avec l'implantation d'EMS répondant aux besoins en soins et en accompagnement de la population hébergée. Un lieu offrant également un panel de prestations ouvert aux personnes âgées encore à domicile. À cela s'ajoute notamment les soins à domicile qui ont une importance prépondérante, puis des activités afin de créer et maintenir le lien social entre les seniors grâce aux commissions seniors.

Entre 2000 et 2020, le district de la Gruyère a répertorié une augmentation de 766 personnes âgées de plus de 80 ans. D'ici 2040, 3'000 personnes âgées de 80 ans et plus viendront s'ajouter aux chiffres actuels. Les chiffres projetés à l'assemblée parlent d'eux-mêmes. Une adaptation des capacités d'accueil est inévitable.

Le projet « EMS Gruyère, Horizon 2030 » prévoit des constructions et des rénovations selon l'illustration affichée à l'écran. Le nombre de lit prévu est de 601. Au vu des chiffres de la slide précédente, la progression du nombre de lits va se poursuivre sur de nombreuses années. De ce fait, dans ce projet, le nombre de lits par établissement a été maximisé autant que possible.

Lors de la votation du 25 septembre 2022, 4 objets seront votés individuellement par les citoyens de la Gruyère: soit le crédit d'engagement du nouvel EMS de Charmey, de Pringy, de Vuadens et de Sorens.

Afin de voter en connaissant au mieux le projet « EMS Gruyère, Horizon 2030 », différentes informations seront transmises à la population gruérienne durant l'été 2022 : expositions publiques sur le thème des EMS dans tous les halls des EMS gruériens, brochure d'information envoyée par tout-ménages, séances d'information dans chaque région, journée informative et d'échange autour de la politique de la vieillesse en Gruyère le 20 août prochain. Bien vieillir en Gruyère – organisée par le RSSG au CO de Riaz : Présentation des projets de construction des EMS de Pringy, Charmey, Sorens et Vuadens, stands d'informations et d'échanges divers, des conférences, ateliers.

### **L'EMS de la Sionge fête l'été !**

L'EMS de la Sionge, site de Sâles, organise une fête de l'été le samedi 18 juin 2022. Cette initiative a pour but d'ouvrir les portes de l'EMS de la Sionge et d'entrer en contact avec la population. Cette manifestation ne peut avoir lieu sans l'appui de bénévoles. Pour les éventuels intéressés, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 mai prochain. Pour de plus amples informations, la population est invitée à se rendre sur le site internet de l'EMS de la Sionge.

### **Applications iGruyère et Facebook**

Comme annoncé aux dernières assemblées ainsi que dans le journal communal, l'ARG a mis en place la nouvelle application *iGruyère*, à disposition des communes. Simple et rapide, elle permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualité communales : fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction d'allumer des feux en cas de sécheresse et bien plus encore ! En tout temps, les citoyens sont informés par notification. Chaque



commune et institution dispose de son propre canal de diffusion que chacun peut ajouter à sa liste de canaux favoris.

De plus, la page Facebook de la commune a dernièrement été réactivée, la population est invitée à suivre l'actualité.

### **Service de l'édilité**

Lors de l'incendie survenu chez les familles Zbinden et Menoud à Maules, l'employé communal a, malheureusement, été blessé et est donc arrêté pour une durée indéterminée, mais certainement jusqu'en juillet prochain. Son travail ne sera pas effectué en temps et en heure durant son absence ; la population est remerciée pour sa bonne compréhension. Le Conseil communal recherche activement des solutions afin de le remplacer et demande aux citoyens disposés à venir en aide, de façon rémunérée et jusqu'au retour de Monsieur Zbinden, afin d'effectuer les tâches plus urgentes, de se manifester auprès de Monsieur Sébastien Esseiva, Conseiller communal en charge de ce dicastère.

### **Départ à la retraite de Monsieur et Madame Christian et Catherine Sauterel**

Monsieur le Syndic effectue une présentation du parcours de Monsieur et Madame Sauterel lors de leurs 30 ans à la Couronne. Le Conseil communal, les habitants de la commune ainsi que leur clientèle fidèle leur souhaitent d'ores et déjà une belle retraite et leur disent un grand merci. Une petite attention leur a été remise, sous les applaudissements mérités de l'assemblée. Monsieur et Madame Sauterel remercient les Conseillers communaux de chaque législature ainsi que les citoyens pour leur soutien, tout au long de ces années.

### **Avenir de l'Auberge de la Couronne**

Le Conseil communal a entrepris diverses démarches pour l'avenir de la Couronne : publications dans divers journaux hôteliers et gastronomiques, presse locale et cantonale, mandant auprès d'une agence immobilière bulloise, sur Facebook, etc. La population est remerciée pour ses nombreux partages sur les réseaux sociaux et incitée à continuer. Dernièrement, deux dossiers de candidature ont été transmis au Conseil communal, qui feront l'objet d'analyse et dont il rencontrera les candidats prochainement. Toutefois, le Conseil communal est toujours ouvert à toutes propositions.

Lors des travaux préparatoires, il a été constaté que le bâtiment était en partie vétuste et plus adapté aux normes, notamment la cuisine. Afin de pouvoir réagir dans les meilleurs délais et d'éviter une fermeture trop longue, des démarches ont été entreprises avec l'accord de la commission financière. Une enveloppe de CHF 5'000.— à CHF 10'000.— a été allouée afin d'être le plus réactif et de préparer les travaux de mise à l'enquête afin qu'en cas de projet concret, l'établissement reste fermé le moins longtemps possible. En cas de travaux, une assemblée extraordinaire pourrait être organisée dans les meilleurs délais.

### **Tour de France et 1<sup>er</sup> août 2022 ainsi que les sociétés locales**

Comme indiqué dans le bulletin communal d'avril dernier, le Tour de France 2022 traversera l'axe Semsales – Vaulruz – Bulle le dimanche 10 juillet prochain, aux alentours de 14h-14h15 à Sâles/Vaulruz. La route sera fermée pendant près de cinq heures et les bus ne rouleront pas. L'autoroute sera accessible depuis Vaulruz. La population est rendue attentive au fait qu'elle doit s'organiser en fonction de cela. La Jeunesse de Sâles organisera un stand « boissons – petite restauration avec animation » ; de plus amples informations suivront par tout-ménage en temps voulu. Traditionnellement, la Jeunesse de Maules organise la fête nationale, une information sera certainement remise par tout-ménage.

Monsieur le Syndic tient à préciser que les sociétés locales doivent être soutenues et remercie la population pour cela.

### **Projets éoliens – votations du dimanche 15 mai 2022**

Lors des assemblées communales ainsi que par le bulletin communal et différents articles parus dans les journaux, les citoyens ont été régulièrement informés des projets éoliens en cours. Les citoyens sont incités à faire usage de leur droit de vote le dimanche 15 mai prochain.

### **La parole est donnée à l'assemblée communale**

Aucune remarque et/ou question n'est formulée.

### **Remerciements**

Monsieur le Syndic remercie le Conseil communal, l'ensemble du personnel communal, de l'administration, de la voirie et de la conciergerie, qui travaille souvent dans l'ombre.



Commune de  
1625 Sâles

Assemblée communale

Il remercie également la population présente, qui démontre son intérêt pour sa commune et l'invite à la prochaine assemblée (budget), prévue le mardi 13 décembre 2022, si aucune assemblée extraordinaire n'est organisée entre temps.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h23.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Nicolas Hassler



La secrétaire

Prescilia Genoud